



LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de la Voix du Nord paru le 9 février 1988



De gros dégâts dans les habitations blendecquoises



LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de la Voix du Nord paru le 9 février 1988



A Clairmarais, l'eau commence à envahir les routes



LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de la Voix du Nord paru le 9 février 1988



Au Brockus, du côté de la piste d'essai des camions,



LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de la Voix du Nord paru le 9 février 1988



Le quartier « Avot », à Blendecques, à particulièrement souffert.



LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de la Voix du Nord paru le 9 février 1988



L'Aa a quitté son lit à Esquerdes

LA semaine dernière, on parlait de crues décennales. Depuis ce week-end, on est arrivé à une crue extraordinaire dont l'importance ne s'est pas vue depuis trente ans et qui restera dans les mémoires. Alors que les inondations restaient "acceptables" jusqu'à ces derniers jours, les pluies du week-end ont aggravé encore la situation. L'Aa a poussé des "pointes" jusqu'à 40 m³ à la seconde. Le niveau du canal dans le bief entre Watten et l'écluse de Flandres à Arques est passé, samedi, de 1,70 m à 2,20 m. La situation s'est améliorée lentement dimanche mais, lundi matin, l'Aa dépassait à nouveau les 25 m³ à la seconde en raison des pluies de la nuit précédente. Il faut savoir que les effets d'une pluie se ressentent environ une demi-journée après leur chute.

Sans les pompages, tout l'Audomarois aurait certainement les pieds dans l'eau. En effet, comme on a pu le lire dans notre édition de dimanche, grâce à l'Institution inter-départementale, une station de pompage à Mardyck permet de rejeter à la mer 25 m³ à la seconde. Cette installation a été conçue en fonction de crues décennales de l'Aa et

elle "coince" un peu actuellement. Mais une station prévue pour des crues supérieures coûterait trop cher pour le peu d'occasions où elle servirait.

Blendecques et Arques particulièrement touchés

Toute la région est atteinte par les inondations et les pompiers de Saint-Omer, ce week-end, ont été appelés

deux cents fois pour combattre les méfaits de l'eau. Arques et Blendecques ont été les plus touchés. A Blendecques, par exemple, la cité "Avot" a vu ses quarante maisons inondées, les meubles du rez-de-chaussée furent "montés" sur des échafaudages de fortune. Partout dans les sous-sols, les congélateurs et les chaudières ont souffert. Les rues Paul-Obry et Fernand-Darchicourt furent également atteintes par la crue de l'Aa.

A Esquerdes, un citoyen qui avait choisi de traiter le sujet avec humour pensait se lancer en planche à voile sur les prairies transformées en lac. Il dut renoncer à son projet car nous ne vîmes aucune voile, dimanche, colorer le décor tristounet du village où les pompiers s'affairaient à vider les caves.

A Saint-Omer, au chemin Cordier, avec bonne humeur,

car l'avancée des eaux étaient moindre que lors des crues de 74, les habitants du quartier ont, à l'aide d'une pelle mécanique, constitué une digue en prélevant de la vase au fond de la rivière. C'est un procédé qui a fait ses preuves. Une menace cependant, celle de pylônes électriques dont les bases ne sont plus assurées dans un sol de plus en plus spongieux. Certains supports ont pris "du gîte".

La décrue n'est pas pour demain

La décrue n'est pas pour demain. Dans un premier temps, il faudrait déjà qu'il cesse de pleuvoir. Ensuite, faudra que tous ces "lacs" résorbent. A eux seuls, ils constituent un fantastique volume d'eau qui alimentera nos cours d'eau pendant des semaines.

Extrait de la Voix du Nord paru le 9 février 1988



Au chemin Cordier, les riverains ont construit une digue.

Extrait de l'Indépendant paru le 12 février 1988
Article : « L'Aa joue un méchant tour à ses riverains »

C'est dans la nuit et dans la matinée de samedi que la crue de l'Aa et de ses affluents a atteint son point culminant : 2,20 m à Lumbres, soit 50 cm au-dessus de la cote de débordement, 45 m³ seconde de débit à Saint-Omer, plus de dix fois la normale ! En dépit de la mise en œuvre, sur le littoral, de plusieurs ouvrages récents d'évacuation des eaux à la mer, la basse vallée de l'Aa et la cuvette de Saint-Omer ont subi des inondations comme on n'en avait plus connu depuis quarante ans : routes coupées, ponts submergés, maisons envahies par l'eau, notamment à Blendecques. L'accalmie météorologique du dimanche a favorisé une décrue sensible, mais mardi, la cote d'alerte était à nouveau dépassée.

Le gonflement de la nappe phréatique a provoqué, d'autre part, la résurgence d'anciennes sources, taries depuis longtemps, dans le secteur de Bayenghem et de Senninghem : la circulation a même dû être interrompue sur une voie départe-

tementale.

Notre photo : à Blendecques, cité Avot, c'est suspendue au cou de son papa que cette petite fille quittait ou regagnait sa maison.

Notre reportage est en pages 10 et 11.





LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de l'Indépendant paru le 12 février 1988
Article : « Drôle d'hiver : après la tempête, les inondations » (1/6)

L'inexorable montée des eaux des rivières a abouti, dans la nuit et la journée de samedi, à des inondations comme on n'en avait plus connu depuis le début des années 60, sur tout le cours de l'Aa. A Saint-Omer, le débit de la rivière a dépassé 40 m³/seconde, soit plus de deux fois la capacité d'évacuation des ouvrages littoraux, à l'embouchure de l'Aa ! Il était encore de 25 m³ lundi et mardi. A Lumbres, au confluent de l'Aa et du Bléquin où la cote de débordement est à 1 m 70, le niveau a atteint 2 m 20 samedi, avant de redescendre jusqu'à 1 m 52 mardi matin ... et de remonter à 1 m 72 en début d'après-midi. Une énorme masse d'eau a envahi la cuvette de Saint-Omer. Pour en donner une idée, le niveau du canal, ordinairement à 0 m 52, a été mesuré dimanche à 2 m 24 à l'écluse de Flandre, à Arques.

On a donc circulé ... en tracteur dans les villages de la moyenne vallée, de

Fauquembergues à Lumbres, où la plupart des ponts routiers étaient submergés. Le camping de Laert, sur le Bléquin, était sous l'eau. A Lumbres même, le mur d'une propriété riveraine s'est effondré, et le trop-plein s'est déversé dans les prairies basses de la rive droite, au pied de « la montagne », épargnant la cité Kennedy et les logements de personnes âgées. Quelques fermes et maisons ont été isolées dans le Val de Lumbres. A Bayenghem-les-Seninghem, un petit affluent du Bléquin, l'Urne-à-l'eau, a débordé, couvrant la route et inondant les maisons des rives. Le gonflement de la nappe phréatique a provoqué, d'autre part, la résurgence d'anciennes sources tariées qui ont inondé des caves et même coupé provisoirement un chemin départemental entre Seninghem et Watterdal.

A Esquerdes, l'Aa traversait le périmètre de l'ancienne poudrière et baignait les murs de la ferme Jougleux. On

ne passait plus sur le pont « neuf », à proximité du monument aux morts. L'autre pont, rue Léon Blum, n'était praticable aux véhicules qu'en prenant des risques : de nombreux usagers ont préféré faire le « grand tour » par ... Bientôt pour regagner leur demeure.

Mais c'est à Blendecques que les effets de la crue furent les plus graves. L'Aa a transformé en un vaste lac plusieurs dizaines d'hectares, de la zone industrielle jusqu'au centre de la commune. L'eau a traversé quelques habitations, rue Paul Obry, a envahi une cinquantaine d'autres, dans un périmètre compris entre la rive droite et la rue Jean Jaurès. La cité Avot, la rue du Balain et la mal-nommée rue Boileau se sont retrouvées sous 20 à 50 cm d'eau sans que les barrages de sacs de sable, édifiés à la hâte, aient pu contenir la crue. Le parc de Westhove n'était lui-même qu'un étang. Il faut remonter à 1947 pour trouver trace d'une inondation d'une telle ampleur à Blendecques.

A Arques, l'eau s'est infiltrée dans quelques maisons à Ophove, dans le quartier de la Basse-Meldyck, mais

aussi sur la rive droite du canal, au Fort Rouge et rue Branly.

A Saint-Omer même, la zone de Brockus est submergée, l'usine de traitement des ordures ménagères et le parc des expositions, isolés, et coupés de la route du faubourg de Lyzel, sous le pont de chemin de fer où la hauteur d'eau a atteint 40 centimètres. On parle que pour mémoire des caniveaux noyés un peu partout, des prairies et des cultures maraîchères submergées dans la cuvette de Clairmarais. Les sapeurs-pompiers des centres de Saint-Omer et de Lumbres, et des compagnies communales, ont effectué en samedi et mardi 365 sorties : un record qui n'est pas près d'être battu !

Mercredi après-midi, après une nouvelle accalmie, une décrue sensible était observée dans la moyenne vallée de l'Aa : le niveau de la rivière était descendu, à Lumbres, à 1 m 52, et à 18 cm sous la cote de débordement. Sauf nouvelle aggravation, la situation devrait donc s'améliorer lentement.

Extrait de l'Indépendant paru le 12 février 1988
Article : « Drôle d'hiver : après la tempête, les inondations » (2/6)



A Blendecques, on sortait... par la fenêtre des maisons de la cité Avot.



Le rapprochement serait piquant si on avait le cœur à en rire...



Une piscine sous le pont de chemin de fer, rue Saint-Martin à Saint-Omer.

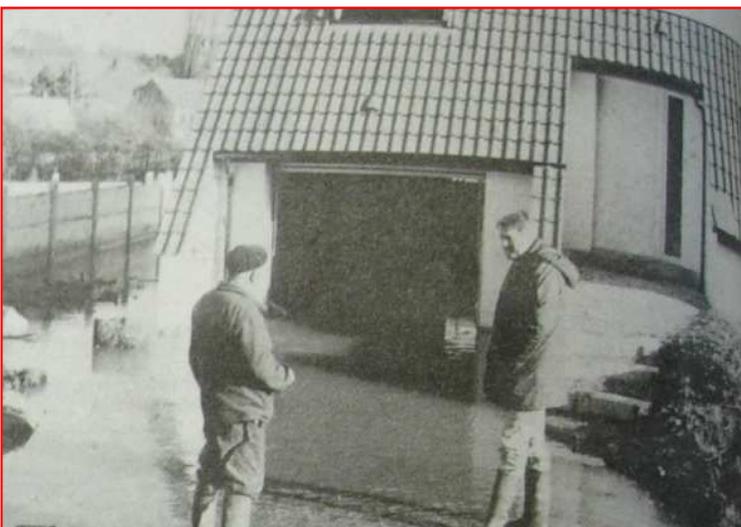
Extrait de l'Indépendant paru le 12 février 1988
Article : « Drôle d'hiver : après la tempête, les inondations » (3/6)



10 cm d'eau sur la zone industrielle du Brockus.



Le « lac » de la zone industrielle de Blendecques.



L'Aa en crue a traversé ce garage, rue Paul Obry , à Blendecques.



Un barrage précaire protège la maison, rue Jean Jaurès, à Blendecques.



LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de l'Indépendant paru le 12 février 1988
Article : « Drôle d'hiver : après la tempête, les inondations » (4/6)



Samedi à Esquerdes, l'Aa roulait ses eaux sur 100 m de large.



Pas d'amoureux sur les bancs publics du parc de Westhove.



Une moto-pompe en action, cité Avot, à Blendecques.

Extrait de l'Indépendant paru le 12 février 1988
Article : « Drôle d'hiver : après la tempête, les inondations » (5/6)

Vers le classement en « zone sinistrée » des communes touchées

M. Michel Lefait, conseiller général du canton d'Arques, maire d'Arques et M. Jean Saint-André, conseiller général du canton de Saint-Omer-Sud, ont adressé à M. le Préfet du Pas-de-Calais la lettre que nous publions :

Monsieur le Préfet,

« Vous n'êtes pas sans savoir que la pluviosité anormalement forte de ces dernières semaines a provoqué la crue brutale de la plupart des fleuves, rivières et cours d'eau de notre Département.

« Dans la vallée de l'Aa, la montée rapide et incompressible des eaux, pourtant contenue au maximum par les ouvrages et les moyens mis en œuvre par l'institution interdépartementale d'évacuation des eaux, a néanmoins entraîné des inondations d'une intensité telle qu'il faut remonter loin dans la mémoire collective régionale pour en retrouver semblable souvenir.

« Les dégâts de toutes sortes offrent un affligeant spectacle de désolation alors même que l'ampleur du désastre

n'a pas encore pu être exactement mesurée.

« On ne compte plus les familles sans chauffage dont les appareils ménagers électriques ont été gravement endommagés et le mobilier irréversiblement dégradé. Quand celles-ci n'ont pas dû être évacuées, elles ont trouvé refuge à l'étage de leur habitation, le rez-de-chaussée baignant le plus souvent dans un demi-mètre d'eau limoneuse.

« Les agriculteurs eux-mêmes, pourtant familiers des caprices de la nature, seront pour beaucoup d'entre eux conduits à réensemencer d'importantes surfaces emblavées sans compter les atteintes portées au cheptel et aux bâtiments d'exploitation.

« Et nous ne parlons que pour mémoire des préjudices subis par de multiples activités économiques et services et plusieurs collectivités locales.

*« C'est dire qu'à situation exceptionnelle il faut répondre par des mesures exceptionnelles. C'est pourquoi nous avons l'honneur de demander que, dans un premier temps, vous déclariez « zone sinistrée » les communes riveraines de l'Aa et singulièrement **Blen-decques, Arques, Saint-Omer Faubourgs, Wizernes, Esqueredes et Hal-lines** sans oublier, **Campagne-les-Wardrecques** qui a également enregistré d'importants dégâts.*

« En second lieu, nous souhaitons instamment que vous sollicitiez du

Gouvernement et de l'Etat le déblocage de crédits d'urgence destinés à dédommager les sinistrés victimes de cette calamité naturelle et à engager les travaux qui s'imposent pour éviter, autant que faire se peut, le retour d'un aussi dommageable état de chose.

« Persuadé que vous aurez à cœur de répondre rapidement et favorablement à notre intervention autant qu'à l'attente et à l'espoir de ces habitants cruellement éprouvés, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de nos sentiments dévoués et respectueux. »

VERS UNE DÉCISION POSITIVE

Le Préfet du Pas-de-Calais a fait mardi matin, avec les élus de l'Audomarois, le point de la situation. Un dossier de catastrophe naturelle est constitué, qui sera envoyé au Ministre de l'Intérieur dont dépend la décision de classement en zone sinistrée. Indiquons que dans le cas où elle serait prise, les sinistrés disposent, pour effectuer leur déclaration de dommages matériels directs à leur compagnie d'assurances, d'un délai fixé entre le 5^e et le 10^e jour suivant la publication au Journal Officiel. Pour les pertes d'exploitation, le délai est de 30 jours.



LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de l'Indépendant paru le 12 février 1988
**Article : « Drôle d'hiver : après la tempête, les inondations » (6/6)
« Où en serait-on sans la mise en œuvre des ouvrages
d'évacuation des crues ? » (1/2)**

Les wateringues, ou plaine maritime flamande constituent le prolongement de la grande plaine nord-européenne soumise d'alluvions marines conquises sur la mer. Ce mot, apparu pour la première fois au XIII^e siècle, désigne à l'époque l'administration chargée du « dessèchement », et la zone géographique assainie. Son orthographe n'est pas la même dans les deux départements : on écrit wateringues dans le Pas-de-Calais et waeteringues dans le Nord. Pendant longtemps, on a expliqué l'étymologie du mot par la contraction de deux autres : water = eau et ring = perce. En fait, il semble que l'origine du mot vienne du flamand waterin-

Les wateringues forment un ensemble de 85.000 hectares de terres basses généralement comprises entre le niveau des hautes et des basses mers et peu près réparties entre les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais sous la forme d'un triangle ayant pour sommets Calais, Dunkerque et Saint-Omer, constituant l'ancien delta de la mer. Ce triangle, bordé des collines de la région de Guines dans le Pas-de-Calais et du début des collines de Flandre intérieure dans le Nord, apparaît uniformément plate, d'une altitude moyenne d'un à deux mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. Les zones les plus basses sont situées à l'intérieur des terres, la bordure étant constituée d'un cordon de terre plus élevé. Cet aperçu indique déjà que l'aménagement de ce territoire pose des problèmes très particuliers d'écoulement des eaux, tant superficielles que souterraines. Les crues catastrophiques de 1977 ont fait naître le Service de M. Roland Huguet, directeur des services de l'agriculture et des pêcheries, fut créé en 1977 l'Institution Interdépartementale Nord -

Pas-de-Calais pour la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de la région des wateringues, dont le nom définit avec précision la vocation. Cette institution, qui est en fait une association des deux conseils généraux, a permis d'améliorer considérablement la situation dans le secteur des wateringues.

Depuis 1977, l'Institution Interdépartementale a réalisé de nombreux ouvrages destinés à l'évacuation des eaux de crues du secteur des wateringues, parmi lesquels :

- à Calais ; porte à la mer et station de pompage du Canal des Pierrettes (débit 7 m³/s), station de pompage du canal de Calais (débit 8 m³/s) et station de pompage du canal de Marck (débit 3,3 m³/s) ;
- à Gravelines : station de pompage de la Rivière d'Oye (débit 5 m³/s) et recalibrage de la dérivation du Grand Drack ;

- à Gravelines : station de pompage de la Rivière d'Oye (débit 5 m³/s) et recalibrage de la dérivation du Grand Drack ;
- à Dunkerque : remise en état de la station de pompage Tixier (débit 18 m³/s) et de la station des 4 Ecluses (débit 8 m³/s) ;
- à Mardyck et Watten : station de pompage de Mardyck (débit 25 m³/s), l'une des plus puissantes d'Europe, et partiteur de Watten (20 m³/s) destinés à compléter l'écoulement gravitaire de l'Aa à Gravelines (15 m³/s environ) ;
- à Bergues : station de pompage de la Basse Colme (débit 11 m³/s).

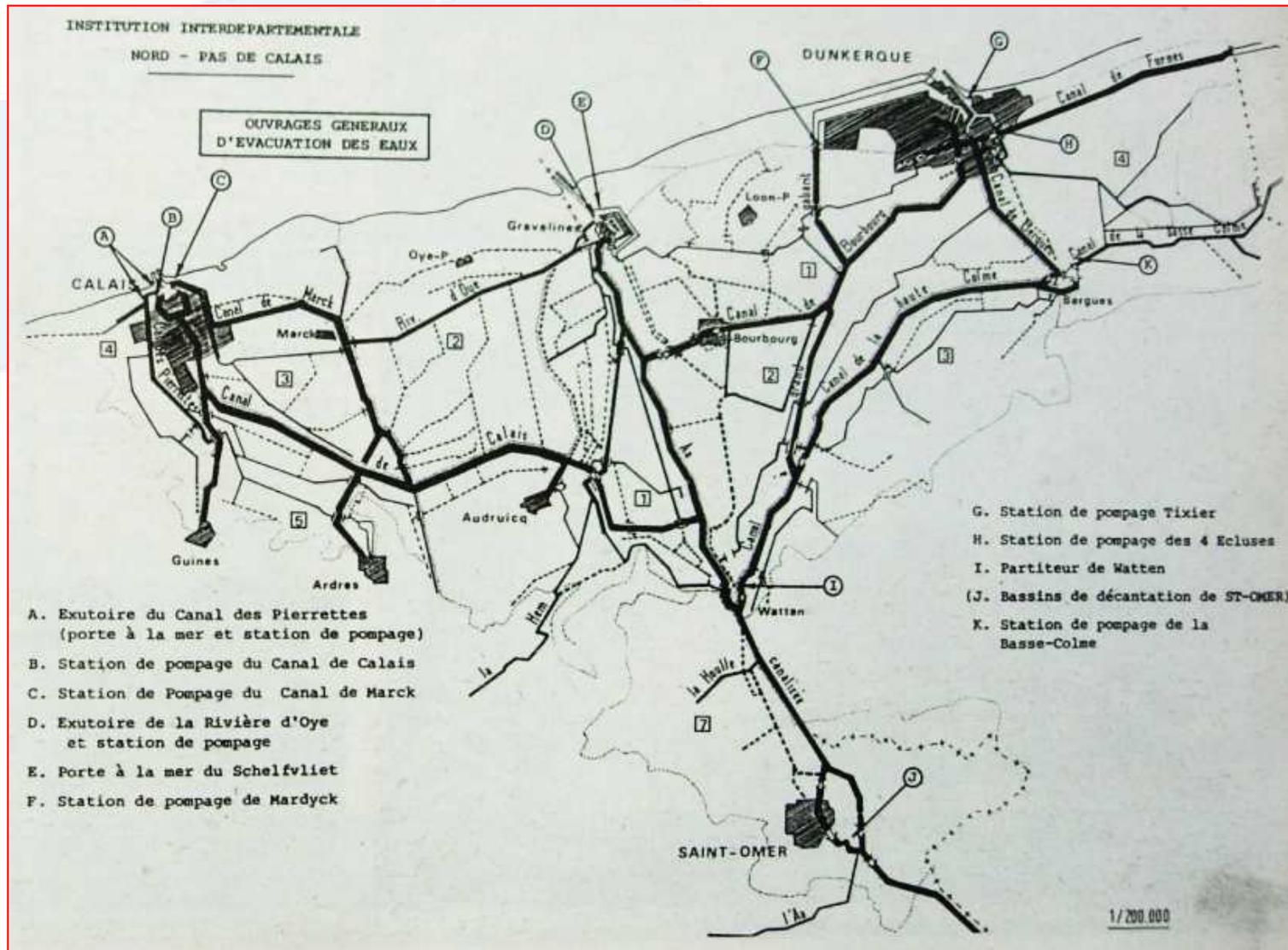
Le coût total de ces réalisations s'est élevé à plus de 70 millions de francs, financés par l'Etat, la Région et les deux départements.

Depuis le mois d'octobre 1987, ces ouvrages sont utilisés au maximum de leur capacité et on peut facilement imaginer l'ampleur des inondations que l'on subirait actuellement s'ils n'accéléraient pas l'évacuation du trop-plein des crues ...

LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de l'Indépendant paru le 12 février 1988
Article : « Drôle d'hiver : après la tempête, les inondations » (6/6)
« Où en serait-on sans la mise en œuvre des ouvrages d'évacuation des crues ? » (2/2)





Extrait de l'Indépendant paru le 19 février 1988

Inondations : la procédure d'indemnisation

M. Jean-Jacques Delvaux, conseiller régional, conseiller général, maire de Saint-Omer, a obtenu de M. le Préfet du Pas-de-Calais les précisions suivantes :

« La cote de l'Aa à l'aval de l'écluse de Flandres a atteint 2,24 m le 7 février, soit 0,52 m au-dessus de la retenue normale. Cette cote commandant le niveau de l'eau dans le Marais Audomarois, une grande partie du marais se trouve inondée. D'importantes inondations se sont produites à Arques et à Saint-Omer. La baisse du niveau de l'eau dans le marais sera lente.

La procédure d'indemnisation prévue par la loi du 13 juillet 1982 est la suivante :

– Constitution au niveau de la Préfecture du dossier « catastrophes naturelles » qui doit parvenir au ministère de l'Intérieur (direction de la sécurité civile)

dans le délai impératif d'un mois à compter de la date du sinistre.

– Pour respecter le délai, il est nécessaire d'obtenir, pour chaque commune, dans les 20 jours, une fiche d'évaluation, complétée par le maire, accompagnée d'un dossier de coupures de presse et de rapports, de tous les services concernés.

– Les assurés concernés doivent déclarer le sinistre à leur compagnie d'assurances, en principe dans les 5 jours et au plus tard dans les 10 jours suivant la publication au Journal Officiel de l'arrêté ministériel portant classement en zone sinistrée par une catastrophe naturelle, pour les dommages matériels directs. Pour les pertes d'exploitation, le délai est de 30 jours ».

Le maire de Saint-Omer se tient à la disposition des sinistrés pour toutes informations complémentaires.

Après les inondations

M. Dominé, préfet du Pas-de-Calais, a répondu en ces termes, à l'intervention de M. Saint-André, conseiller général :

« Par lettre en date du 6 février 1988, vous avez appelé mon attention sur les dégâts causés par les inondations dans la Vallée de l'Aa.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis intervenu auprès de M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt pour qu'il fasse procéder au recensement des dégâts occasionnés aux cultures.

« En ce qui concerne la proposition de constatation de l'état de catastrophe

naturelle, j'ai demandé à M. le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'arrondissement de Saint-Omer, de m'adresser d'urgence les dossiers des communes touchées par ce sinistre.

« Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la décision qui sera prise à ce sujet par l'Administration Centrale.

« S'agissant des travaux qu'il conviendrait d'engager pour prévenir le renouvellement d'une telle situation, j'ai chargé M. le Sous-Préfet de Saint-Omer de suivre personnellement cette affaire au plan local en liaison avec les différentes parties concernées ... ».

Extrait de l'Indépendant paru le 26 février 1988
Article : « Trop d'eau dans les entrailles de la terres »



La nappe phréatique surengorgée par les inondations de ces dernières semaines s'est révoltée, il y a quinze jours, à Wavrans-sur-l'Aa. Le sol, miné par les eaux, s'est effondré sur près de trois cents mètres, en aval des étangs de Fourdebecques. D'impressionnants cratères se sont creusés.

La municipalité a réagi immédiatement en prenant un arrêté interdisant l'approche des pâtures et du chemin endommagés. Ces mesures de sécurité sont destinées à décourager les curieux qui s'aventureraient sur des terrains jugés encore trop instables.



LA REVUE DE PRESSE **DES CRUES**

Crue du 6 février 1988

Extrait de l'Indépendant paru le 26 février 1988

